



TOULON
10 AU 14 AOÛT 2026



STAGE DE DANSE SUR GLACE P.A.P.

STAGE DE DANSE SUR GLACE +

RÉSERVÉ AUX PATINEURS ADULTES +

ENCADRÉ PAR KHÉLIANE UBALD +



TOULON
10 AU 14 AOÛT 2026

PRÉSENTATION

Cette année, le Club de Patinage Adultes de Paris vous emmène à nouveau en stage d'été à la patinoire de Toulon, piste olympique dédiée au stage du CPAP ! Destinés aux patineurs adultes, ce stage de danse sur glace est ouvert aux débutants comme aux patineurs expérimentés.



**Il sera encadré par
Khéliane UBALD,
entraîneur et
Spécialiste Technique.**



TOULON

10 AU 14 AOÛT 2026



TOULON
10 AU 14 AOÛT 2026

DÉROULEMENT DU STAGE

- **Glace** → Entraînements collectifs bien qu'adaptés aux besoins et objectifs de chacun.

Au programme : travail technique sur les fondamentaux du patinage et de la danse sur glace, travail des danses imposées et des éléments techniques de libre (pirouettes, attitudes...), chorégraphie, etc.

- **Sol** → Marches, préparation physique et stretching.

5 JOURS - 2H30 DE GLACE /JOUR - 1H DE SOL /JOUR



TOULON

10 AU 14 AOÛT 2026

TARIFS

TARIFS	5 jours - 10 au 14 août 2026
Adhérents CPAP	310€
Patineurs extérieurs	350€

- **Non-compris dans le tarif** → Le transport jusqu'au lieu du stage, hébergement, les repas, les activités extérieures. Possibilité d'hébergement en résidence de tourisme et/ou maison à organiser après inscription.

Pour vous inscrire, il est impératif de fournir:

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
 - Le règlement du stage
- Une licence FFSG 2026-2027 (à présenter avant le démarrage du stage)

Renseignements et inscriptions :
stage@cpaparis.org





**Quelques souvenirs
de Toulon 2025 !**





Quelques souvenirs de Toulon 2025 !



Fiche d'inscription - Stage d'été Toulon - 10 au 14 août 2026

Pour le participant

Civilité : Nom : Prénom :

Date de Naissance* :

Ville de naissance*/ Département*/ Pays* :

Adresse Postale* :

Code Postal* : Ville* :

Mail * :

Téléphone mobile* : Téléphone domicile

Qui prévenir en cas d'urgence (nom / tél)* :
.....

* Champs obligatoires

Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le stagiaire est informé que l'association collecte et utilise les présentes données personnelles pour les nécessités de son adhésion uniquement à des fins de gestion associative (enregistrement de licence, certificat médical). Ces données ne sont ni cédées, ni vendues à des tiers. Le droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité peut s'exercer par courrier simple à l'adresse suivante CPAP, 15 rue Friant 75014 PARIS

- J'accepte que les informations collectées dans ce formulaire soient utilisées pour les besoins de l'association.**
- J'accepte de figurer sur des photos ou des vidéos prises lors de séances du club dont le seul but est la promotion de notre activité sportive.**

Modalités d'admission au stage

- Cette fiche d'inscription remplie et signée.
- Paiement du stage.
- Certificat médical avec mention "Danse sur glace en compétition" pour les demandes de licences Compétition (1).

MERCI DE TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : stage@cpaparis.org .

La licence FFSG Saison 26-27 pour les patineurs extérieurs au CPAP devra être transmise avant le premier jour de stage.

(1) Pour une licence Fédérale, le certificat médical n'est plus obligatoire. Pour une licence Compétition, si le certificat médical antérieur date de plus de 3 ans, il sera nécessaire de renouveler la présentation d'un certificat médical.

A - Tarif Stage

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Stage – Non adhérent	350 €	
Stage – Adhérent CPAP	310 €	
TOTAL À REGLER		

B - Tarif Licence *

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Licence DG Fédérale FFSG Saison 2025-2026	41,46 €	
Licence DG Compétition FFSG Saison 2025-2026	66,6 €	
Licence extérieure ou licence déjà réglée	0 €	
TOTAL À REGLER		

* Tarif prévisionnel, ajustement dès réception information FFSG.

C - Tarif Adhésion CPAP **

Descriptif	Tarif	Cocher l'option retenue
Adhésion CPAP Saison 2025-2026	100 €	
Adhésion dans un autre club (ou déjà réglée)	0 €	
TOTAL À REGLER		

** Tarif prévisionnel. Le cas échéant, suite AG CPAP, le tarif sera potentiellement ajusté.

A+B+C – Récapitulatif tarifs

Récapitulatif Tarifs	Tarif
Total A	
Total B	
Total C	
MONTANT TOTAL À REGLER	

Modalités de paiement

		Cocher l'option retenue												
Par chèque à l'ordre du CPAP	À envoyer à Antoine Temime Trésorier du CPAP, à l'adresse postale suivante : 5 allée Sainte Marie 78110 Le Vesinet Ou à remettre à un membre du comité lors d'une séance													
Par virement	RIB du CPAP ci-dessous RÉFÉRENCE : STAGE CPAP TOULON + NOM DU PARTICIPANT <table border="1"><thead><tr><th colspan="4">Référence bancaire</th></tr><tr><th>Code banque</th><th>Code guichet</th><th>N° compte</th><th>Cle RIB</th></tr></thead><tbody><tr><td>30003</td><td>01866</td><td>00037260458</td><td>60</td></tr></tbody></table> IBAN : FR76 3000 3018 6600 0372 6045 860 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP	Référence bancaire				Code banque	Code guichet	N° compte	Cle RIB	30003	01866	00037260458	60	
Référence bancaire														
Code banque	Code guichet	N° compte	Cle RIB											
30003	01866	00037260458	60											

Conditions d'annulation et de remboursement

Le stage est annulable par le CPAP jusqu'au dernier moment si les conditions sanitaires venaient à se dégrader ou si le quota de participants n'est pas atteint.

Dans le cas où le stage devait être annulé pour cause «COVID» suite aux décisions gouvernementales, le règlement versé sera remboursé.

Dans le cas où le stage devait être annulé faute du quota atteint de participants, le règlement versé sera remboursé.

Le stage est annulable par le participant uniquement sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le règlement versé sera remboursé.

Si le participant annule sa participation au stage pour convenance, le CPAP conservera les sommes suivantes :

- Dans le cas d'une annulation avant le **13 juillet 2026**, remboursement de 50% du montant versé.
- Dans le cas d'une annulation entre le **27 juillet et le 3 août 2026**, remboursement de 25% du montant versé
- À partir du **3 août 2026**, le CPAP conservera l'intégralité des sommes versées.

Dans le cas où le stage devait être interrompu, pour quelque raison que ce soit, indépendante du CPAP, le stagiaire ne pourra réclamer aucun remboursement.

Aucun remboursement concernant une prise de licence ne pourra être réclamé au CPAP.

FICHE D'INSCRIPTION À ENVOYER DUMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE À : stage@cpaparis.org

Date

Signature